

**CONFERENCE NATIONALE SUR LA
RECONSTRUCTION ET L'EMERGENCE DE
LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
---C.N.R---**



**Projet éducatif de décolonisation mentale et culturelle pour les
congolais :
Un grand débat prioritaire pour la Conférence Nationale sur
la Reconstruction et l'émergence de la RDC**

Août 2023

INTRODUCTION

Dans quelques jours nos enfants vont rentrer à l'école.

Le contexte dans le secteur de l'éducation depuis plusieurs années est caractérisé par les violentes crises des étudiants, les mesures sur la gratuité de l'enseignement de base qui ont créé aussi une série des débats et crises chez certains groupes d'enseignants, bref, le problème fondamental semble se situer au niveau des politiques publiques de l'éducation menées depuis 63 années qui ont fait faillite.

Pour mettre fin durablement à toutes ces crises, il aurait été très important que le Président de la République convoque dès les premiers mois de l'année 2019 les états généraux de l'éducation. Le document présent propose un bref diagnostic de notre système éducatif, un effort de définition de ce que pourrait être un projet éducatif national, quelques grandes réformes indispensables, quelques mesures immédiates à prendre et enfin l'épineuse question du financement de l'éducation.

Par cette réflexion, nous voulons apporter une contribution aux travaux de la conférence nationale sur la reconstruction et l'émergence de la RDC dont l'éducation sera un grand atelier.

Le problème fondamental étant celui de la remise en question de 63 années du projet éducatif colonial et néo-colonial et la réflexion à entreprendre pour construire un projet éducatif de décolonisation mentale et culturelle afin de créer les conditions du développement indépendant, autocentré et autodéterminé de notre Congo.

A. BREF DIAGNOSTIC ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF NATIONAL

1. Les origines de l'école congolaise : le projet éducatif colonial

L'école européenne a été instaurée en RDC, en 1890. Elle marquera le début du processus d'acculturation qui est une composante essentielle du projet colonial : il faut intégrer progressivement l'indigène aux valeurs de la « civilisation ». Dès 1906, la convention établie entre le Saint-Siège et l'Etat indépendant du Congo confie à tout établissement de mission catholique la charge de créer une école où les indigènes recevront l'instruction. Il faut former, pour le nouvel Etat colonial, des agents subalternes efficaces et dévoués, chez qui il faut inculquer l'amour de la métropole et la sympathie pour l'entreprise coloniale. Le projet éducatif se caractérise par la mise en vedette de traits culturels à favoriser, à imposer aux colonisés et à intégrer progressivement dans leurs coutumes comme dans leurs comportements : une éthique de l'autorité avec comme référence pertinente le pouvoir de Dieu, celui du colon, celui du chef reconnu par les colons, une réorganisation de l'espace mental du Congolais.

En juillet 1890, le Roi des Belges par un décret décide de la création des colonies d'éducation. Il faut créer progressivement, dit le décret, deux forces pour la mise en valeur et la construction du Congo : une armée constituée de Congolais dressés à

servir les idéaux du pouvoir colonial, d'où seront issus par ailleurs des nombreux dirigeants congolais des années 60 et, d'autre part, la formation des hommes capables de contribuer à la maîtrise du territoire et à son exploitation. Il s'agit donc de privilégier une instruction utilitaire susceptible de conduire les jeunes congolais pris en main à une technicité manuelle ou professionnelle rentable pour le jeune Etat colonial.

Quand on examine les programmes de l'école rurale, celle-ci est orientée en vue d'asseoir les bases de l'ordre colonial, de concert avec les Missions catholiques. Les causeries générales et les leçons d'intuition sont, les leçons les plus importantes du programme. Pour les promoteurs de cette école, l'enfant acquiert dans le milieu où il vit, à côté de quelques notions exactes, une foule de notions fausses et aberrantes. Ainsi l'enseignement a un objectif avoué : il s'installe comme cadre de conversion des esprits.

Le niveau de l'enseignement lui-même, comparé à celui de la métropole, était très bas, les structures scolaires étant conçues à la mesure de l'ignorance supposée des nègres.

C'est seulement en 1954 que le ministre libéral belge de l'époque introduit l'école laïque au Congo et préconise l'ouverture de lycées et collèges dont les programmes seront en tout point identiques à ceux de la métropole. Dès 1956, d'importantes corrections sont apportées aux programmes d'enseignement. En 1958, on s'achemine vers l'instauration au Congo d'une nouvelle structure de l'enseignement. L'Université Lovanium est créée en 1954, l'université officielle du Congo sera créée elle en 1956. Cette évolution ne peut masquer le projet éducatif lui-même : l'établissement d'une école européenne au Congo marque un nouvel ordre culturel conforme à la vitalité d'une nouvelle perspective historique. Le congolais est préparé à contribuer à l'érection d'un nouvel ordre social et culturel. L'école est un lieu de conditionnement.

2. 63 années d'une école néo-coloniale

A la veille de l'indépendance, l'Université Lovanium met à la disposition du futur nouvel Etat sept diplômés en sciences économiques et sociales, un psychopédagogue et un agronome. Des nombreux cadres belges quittent le pays qui traverse une crise politique grave dès le lendemain des festivités de l'indépendance. Dans ce contexte, la priorité pour le nouveau pouvoir est de former vite des nouveaux cadres. Il faut former des cadres pour accélérer le développement du pays. Mais cette formation se révèle une continuation de l'ancien système. Sans projet politique d'indépendance réel, l'éducation n'a pas d'objectifs clairement définis. L'erreur ici a été de croire qu'éducation rime automatiquement avec développement. Mais quelle éducation, pour quel développement ?

Sans doute, l'enseignement intervient dans le développement comme une des variables à combiner et à intégrer avec d'autres facteurs qui, en RDC, n'ont pas été favorables au développement :

- les effets de la domination impérialiste coloniale sur la RDC ;
- la caste au pouvoir est économiquement, culturellement et politiquement dépendante des pays industrialisés ;
- les organisations internationales qui interviennent sans cesse dans la vie économique et sociale de la RDC, dont les objectifs sont conçus en fonction des conditions et des intérêts des pays riches et exécutés par un corps des « experts » contrôlés par eux. L'action de ces organismes peut à la limite déstabiliser et désarticuler complètement la société qui reçoit cette aide : le FMI a conseillé le licenciement de 40.000 enseignants en RDC en 1984. Un tel procédé dans un pays majoritairement analphabète laisse perplexe.

Dans ce contexte général, après 63 années, le système éducatif congolais dégage un bilan catastrophique :

- le manque d'un véritable projet national d'éducation pour le développement, corolaire d'un projet global d'un développement endogène ;
- un accroissement des effectifs des élèves sous la pression de la demande et de la poussée démographique ;
- une augmentation parallèle du nombre des enseignants ;
- une infrastructure qui se dégrade de plus en plus, de moins en moins suffisante par rapport à la demande, une pénurie quasi permanente de moyens financiers et de matériels pédagogiques ;
- la baisse de la qualité de l'enseignement due aux causes ci-dessus, mais aussi à l'inadaptation des programmes et l'insuffisance de qualifications, la démobilitation et la démotivation des enseignants.

Des organismes privés, des confessions religieuses plus ou moins connues et les consulats de certains pays étrangers suppléent les carences de l'Etat et organisent des enseignements qui malgré leurs qualités, possèdent quatre caractéristiques inquiétantes :

- l'insuffisance du contrôle de l'Etat dans la formation d'une partie de sa jeunesse ;
- ceux-là même qui devaient améliorer la qualité de l'enseignement en RDC y placent leurs enfants, moyennant d'importants efforts financiers ;
- l'implantation de ces écoles dans les grandes villes contribue à la formation d'une « élite » appartenant aux familles qui possèdent le pouvoir politique et financier ;
- le caractère extraverti de la formation n'intéresse que le pays qui finance ;
- la libéralisation sauvage de l'éducation ayant occasionné l'anarchie dans la gestion du secteur éducatif.

Ecoles congolaises ou écoles consulaires et confessionnelles, ces écoles jusqu'à ces jours contribuent avant tout à reproduire la dépendance vis-à-vis des modèles importés. Les valeurs communes et les besoins réels de la collectivité nationale ne sont pris en considération que comme des négatifs dont les originaux se trouvent ailleurs.

3. Redéfinition du rôle de l'école dans la société congolaise de demain et impératifs

Mettre fin à la crise de l'éducation et à la faillite des politiques publiques dans ce secteur c'est d'abord redéfinir le rôle de l'école dans la société congolaise. Depuis plus d'un siècle, l'école congolaise est la principale voie de promotion sociale, le diplôme a été et est encore la base du succès dans un pays où les possibilités d'épargne ou d'accès aux capitaux, nécessaires pour devenir chef d'entreprise par exemple, sont difficiles. L'illusion que le développement économique était synonyme du développement de l'enseignement s'était imposée depuis 1960 d'autant plus facilement qu'elle était une réaction contre l'idéologie et la pratique coloniales (8 diplômés d'université en 70 ans).

Sur le plan des conditions économiques objectives, la logique d'une économie extravertie, dont le surplus économique est pompé par les pays riches, avec un marché étroit, sans capitaux nationaux suffisants, limite les possibilités de création d'une véritable bourgeoisie économique nationale, capable de créer les richesses, d'enrichir l'Etat et donc de lui donner les moyens de financer l'école, mais aussi de créer les emplois afin d'absorber les cadres formés par cette école. Comment, dans ce contexte, redéfinir le rôle de l'école chez nous pour en faire une école pour le développement ?

Former pour le développement endogène devra être, former le Congolais à l'autonomie tant politique, économique que socio-culturelle. C'est former les hommes de telle sorte que leur créativité sociale soit renforcée et fortifiée. C'est rendre les hommes capables d'assumer la responsabilité de la progression de leur propre niveau de vie, de l'élévation de leur niveau de conscience. L'école nouvelle doit doter le pays des hommes capables de contribuer à la maîtrise du territoire nationale, à sa mise en valeur pour une croissance soutenue, durable et équitable.

L'école nouvelle doit s'installer comme l'antithèse de l'école coloniale et néocoloniale, elle doit s'installer comme cadre de libération des esprits et de désaliénation. Elle devra être celle qui répond de manière conséquente aux besoins réels de développement endogène.

L'école nouvelle doit marquer en RDC un nouvel ordre politique, économique et socio-culturel, conforme à la vitalité de la nouvelle perspective qui a pour contour : démocratie, développement endogène et durable, Etat de droit, respect des droits de l'homme, décentralisation, dynamique de services publics et combat pour l'unité africaine.

Les structures de l'enseignement, les programmes, les contenus de cours, la formation des enseignants, les méthodes pédagogiques, le calendrier scolaire, le matériel didactique doivent être conçus en fonction de ce projet éducatif nouveau.

La réussite de la nouvelle politique de l'éducation dépend aussi d'une série de préalables pratiques sans lesquels la répétition des travers que nous condamnons reste toujours possible :

- 1) Un Etat laïc, seul formateur du citoyen, définit les programmes, organise l'enseignement et sanctionne les études. Il peut conformément à la législation en vigueur, confier à des organismes privés ou des confessions religieuses la gestion des écoles ;
- 2) Une véritable décentralisation devra faire respecter les mesures et les décisions de ceux qui travaillent sur le terrain, au niveau des circonscriptions locales ;
- 3) Les conditions d'hygiène et d'alimentation des enfants doivent être réunies pour la réussite de toute formation ;
- 4) Nos écoles doivent être inclusives et sécurisées : « il s'agit des écoles dont le personnel enseignant a signé le code 22 de bonne conduite du personnel enseignant considéré comme la norme et qui dispose d'un comité de Mécanisme de Gestion des Plaintes, avec un point focal en charge des violences basées sur le genre.
- 5) Une volonté politique qui puisse définir les conditions de réaménagement d'un espace linguistique dans lequel toute la population peut trouver des outils de communication adéquats qui facilitent les échanges entre ses membres et l'acquisition des connaissances. Ce choix d'une nouvelle ou de nouvelles langues d'enseignement n'implique pas la disparition des locuteurs et des études en langue française, mais l'instauration d'une nouvelle distribution linguistique destinée à ouvrir d'intéressantes perspectives d'apprentissage d'autres langues internationales.

B. LES GRANDES REFORMES

1. Revitalisation et universalisation de l'enseignement de base

L'objectif d'un enseignement de base pour tous doit être retenu. Cet objectif ne concerne pas seulement l'augmentation des effectifs scolaires, qui est un objectif à long terme, mais d'abord la qualité de l'enseignement qui est un objectif immédiat.

L'enseignement de base doit être orienté non seulement vers l'acquisition efficace d'une identité propre, mais aussi vers la fourniture d'une réponse aux besoins économiques, sociaux et de développement d'ensemble. L'enfant doit savoir qu'il vit dans un pays sous-développé, qui a à faire face à certaines contraintes internes et externes, il doit être entraîné à donner des réponses à ces problèmes en partant déjà de problèmes qui sont liés à son environnement politique, économique et socio-culturel immédiat.

Pour améliorer la qualité de l'enseignement de base, et lui faire jouer son rôle tel que nous le définissons, il faudra :

- relever le niveau de compétence professionnelle des enseignants ;
- surveiller la qualité des écoles et s'assurer que les élèves acquièrent effectivement des facultés cognitives et n'ont pas simplement des connaissances apprises de mémoire ;
- veiller à ce que les programmes et le matériel pédagogique soient adaptés à l'environnement congolais ;
- étudier les conditions optimales de l'utilisation des langues locales dans l'enseignement ;
- promouvoir la mise en place d'infrastructures opérationnelles.

Si l'amélioration de la qualité de l'enseignement est primordiale et représente la priorité immédiate, à long terme nous devons augmenter les effectifs, notamment ceux des filles. On ne connaît pas le taux de scolarisation par sexe en RDC, mais si l'on se réfère à la moyenne africaine que donnent les statistiques internationales, les filles ne représentaient il y a quelques années que 44% des effectifs du primaire, 34% de ceux du secondaire et 21% de ceux du supérieur. Les probabilités d'abandon d'études sont plus grandes pour les filles que pour les garçons, en partie parce qu'on a besoin d'elles pour les travaux ménagers et qu'elles sont facilement abandonnées à la rue. L'analphabétisme est beaucoup plus répandu parmi les femmes (assujettie au modèle culturel dominé par l'homme).

L'inégalité des sexes devant l'éducation coûte cher. Il est prouvé que l'éducation de la mère peut être l'élément le plus déterminant pour la santé, et la nutrition de la famille et que l'instruction renforce la productivité agricole, elle peut faire baisser la fécondité soit directement soit en faisant mieux connaître aux femmes l'existence de la contraception, soit directement en réduisant la demande d'enfants puisque les femmes par une activité économique plus grande, verront s'ouvrir à elles des possibilités accrues de revenus ou en reculant l'âge du mariage et en réduisant, de ce fait, le nombre d'années où la femme est en âge de procréer.

Améliorer la qualité de l'enseignement de base et accroître les effectifs, c'est consacrer un pourcentage plus important du P.I.B au secteur de l'éducation et accroître graduellement la part de l'enseignement de base dans le budget de l'éducation.

On peut en attendant plus des moyens, mieux utiliser les ressources actuelles en améliorant par exemple le système actuel de classe à double vacation, en réaménageant l'année scolaire : gagner 2 années en organisant un enseignement utile et efficace de sorte qu'en un semestre un contenu d'un enseignement de qualité, dépouillé de tout l'héritage des matières inadaptées, soit donné à l'élève au lieu d'un an. Et puis en redoublant l'élève perd 6 mois au lieu d'un an. L'utilisation de la radio et de la télévision peut permettre d'enrichir l'environnement scolaire et améliorer la qualité de l'enseignement.

Les abandons et les redoublements font augmenter le coût de la formation par élève qui termine l'école primaire. Dans bien des cas, les phénomènes sont dus aux incapacités mentales causées par une mauvaise nutrition. On devra développer des interventions appropriées, comme des programmes de repas scolaires bien ciblés, ces programmes pourraient améliorer l'aptitude à apprendre et réduire les taux d'abandon ou de redoublement.

2. L'enseignement secondaire : Développer la rigueur de la pensée, l'esprit de décision et l'imagination créatrice

A ce niveau, les objectifs d'une éducation à l'autonomie, à la compréhension des problèmes qui se posent dans le pays et l'entraînement à y donner des réponses doivent être renforcés, poussés plus loin qu'au niveau de l'enseignement de base.

Par ailleurs, la consolidation des connaissances va de pair avec la maturation de l'enfant : l'élève doit faire preuve des capacités en communication et en expression écrite et orale. L'enseignement devra entraîner les adolescents à des techniques et à des méthodes qui les habituent à l'observation et à l'exploitation raisonnée des formations, à l'organisation de leurs résultats, à l'appréciation critique de leur valeur, à l'intégration dans un pays de développement.

Combinant analyse et synthèse, les enseignements au niveau secondaire devrait aider à développer la rigueur de la pensée, l'esprit de décision, l'imagination créatrice. Cette formation, bien qu'intellectuelle permettra l'exercice des capacités pratiques, l'affinement de la sensibilité et le renforcement du sens de la responsabilité.

L'enseignement secondaire reçoit beaucoup de demandes d'accès venant de l'enseignement de base, elles sont sans cesse croissantes. Dans ce domaine comme au niveau de l'enseignement de base, l'expansion ne doit pas prendre le pas sur l'amélioration de la qualité.

La plupart des mesures préconisées sur l'enseignement de base sont applicables au secondaire concernant les enseignants, la surveillance de la qualité des écoles, la réforme des programmes, etc...

3. Enseignement supérieur, formation professionnelle et préparation à l'emploi : L'exigence de l'excellence

Pour survivre et faire face à la concurrence dans le monde moderne, notre pays aura besoin non seulement des citoyens qui sachent lire, écrire et compter, mais aussi des spécialistes hautement qualifiés et compétents pour faire de la recherche de haut niveau, formuler les politiques et mettre en œuvre des programmes. Les établissements d'enseignement supérieur doivent pouvoir être en mesure d'assurer, pour un coût qui soit et qui demeure en rapport avec les moyens du pays, une

formation dans les domaines universitaire et professionnel adaptée au divers environnement de travail en RDC.

Une des premières grandes réformes pourrait être la création des écoles de formation et de perfectionnement de cadres (E.F.C). A court terme, une par province ou région et, à moyen et long terme, plusieurs en fonction de la demande. Ces écoles formeront des animateurs du développement à côté des écoles techniques traditionnelles. On y trouvera des filières en rapport avec la gestion et la promotion des P.M.E, la gestion des services publics, la gestion des pôles des santés primaires, les animateurs ruraux et agricoles, les cadres moyens des unités d'entretien et de réparation des routes.

A moyen terme, il faudra créer autant d'universités qu'il y a de provinces avec au moins les facultés d'agronomie, les sciences des ingénieurs, les sciences naturelles, la gestion macro et micro économiques, la médecine, la gestion des services publics et le droit.

a) L'enseignement supérieur en général

Les connaissances scientifiques et technologiques sont en train d'ouvrir des horizons entièrement nouveaux en dehors de la RDC et du continent africain en général. Nous devons mettre en place dans nos universités quelques programmes de troisième cycle universitaire de niveau mondial en sciences et techniques si nous voulons avoir accès aux nouvelles frontières de la science et de la technique.

Notre situation actuelle nous met en incapacité de nous préparer à profiter de l'expansion des frontières de la connaissance. Notre enseignement supérieur se caractérise par un ensemble incongru de filières, une surproduction de diplômés de qualité inférieure et des coûts élevés.

Malgré l'accroissement du nombre de diplômés et du nombre des chômeurs diplômés, il n'y a pas assez des gens qualifiés dans des domaines tels que les sciences, l'ingénierie et la vérification des comptes, ainsi qu'aux échelons supérieurs de la comptabilité et de la gestion. Le nombre de professeurs demeure insuffisant dans les sciences, les mathématiques et d'autres domaines spécialisés. Il y a pléthore de diplômés dans certaines disciplines et pénurie dans d'autres.

L'exode des cadres peut aussi fournir une explication à la pénurie de techniciens de haut niveau. Cette migration s'explique par la chute des revenus réels qui a rendu attrayantes les rémunérations offertes outre-mer. D'autres facteurs sont les mauvaises conditions de travail et l'instabilité politique. Il y a eu aussi une importante migration des Congolais qualifiés en Afrique : au Gabon, en Côte d'Ivoire, au Nigéria, Rwanda, etc... La RDC est devenue un des pays africains qui comptent un grand nombre d'intellectuels sortis du pays pour des raisons professionnelles et qui sont devenus des « mercenaires ».

Des mesures radicales s'imposent afin d'améliorer la qualité, réduire les coûts par étudiant et par diplôme, contenir les effectifs dans les filières qui ne favorisent pas le développement.

A plus long terme, il faut améliorer et maintenir cette qualité par la création de programmes d'excellence pour les études du niveau troisième cycle et pour la recherche. En créant ce genre de programme, notre pays offrira à ses meilleurs étudiants une alternative intéressante aux études à l'étranger, et inciter les chercheurs des universités à poursuivre leurs travaux au pays et par le fait même, on s'attaquera au problème de l'exode des cerveaux. Par souci d'économie et de qualité, ces programmes ou centres d'excellence devront être conçus dans un cadre régional (Africain).

b) La formation professionnelle

Dans ce domaine nous avons besoin d'un cadre institutionnel cohérent.

Nous ne pourrions améliorer la qualité de la formation professionnelle qu'en l'orientant vers la satisfaction de la demande d'emplois, en intensifiant la participation des employeurs et en renforçant la transition entre formation et emploi. La formule d'un apprentissage complété par un enseignement théorique au dehors peut donner des bons résultats. L'expérience, dans beaucoup de pays, montre que cette formule convient aussi bien aux grandes entreprises qu'aux P.M.E.

Répondre à la demande d'emplois, en promouvoir la création et assurer l'organisation optimale de la société est la vocation essentielle de la formation professionnelle, y compris le Ministère de l'apprentissage, et ce qui en assure la qualité. L'enseignement professionnel doit entre-autres avoir pour tâche de regrouper et réformer les écoles professionnelles et les centres de formation, de manière à ménager les objectifs susvisés. La création des écoles pluridisciplinaires de formation de cadres sera la clé de voûte de cette grande réforme. Une partie des coûts de la formation devra être couverte par les employeurs qui envoient leurs agents en formation. Ces écoles auront une vocation africaine, voire tiers-mondiste et seront ouvertes à tous les ressortissants africains plus particulièrement les pays voisins.

c) Sciences, Technologie et Recherches

Le système national congolais de recherche n'a donné aucun résultat. Ici et là, on a créé quelques îlots de recherche moderne ne s'appuyant ni sur une large base de techniciens qualifiés, ni sur un public informé capable de mettre à profit les résultats éventuels de la recherche. En outre, nous manquons de techniciens de niveaux intermédiaires qui puissent être le support des travaux scientifiques et techniques.

Pour améliorer la qualité de la recherche, il faudra une plus grande interaction entre ceux qui utilisent et ceux qui produisent la technique, et un engagement résolu de l'Etat en faveur de la science et de la technique. Créer un environnement propice et

encourager l'esprit d'entreprise devront améliorer les choses. Les entreprises privées doivent être associés à la gestion des instituts de recherche dont le réseau doit être intensifié.

L'efficacité à long terme de notre infrastructure de science et de la technique sera fonction de l'engagement du pouvoir de soutenir constamment les instituts nationaux et régionaux de sciences et de technique animés d'un souci d'excellence et d'utilité pratique. L'excellence doit s'obtenir selon un processus ascendant par l'amélioration de la qualité et de l'utilité pratique de l'ensemble de notre système éducatif et par la reconnaissance du rôle que doivent jouer nos universités dans la formation des futurs enseignants, le rôle de chercheurs et celui des leaders intellectuels au sein des universités.

Il n'y a pas de raccourci pour créer un environnement propice à la recherche et à l'innovation. Cela exige aussi un appui continu de la part des bailleurs de fonds étrangers. Ceux-ci devraient contribuer à l'établissement de liens entre nos chercheurs et la communauté internationale des hommes de sciences et de technique, cela aidera à surmonter leur isolement et à renforcer la qualité de leur travail.

Nous devons viser trois niveaux :

- la technologie de pointe et son application au niveau des P.M.E et aux besoins des villages ;
- intégrer la science et la technologie dans le développement en mettant en place des dispositifs tripartites entre l'enseignement, la recherche et la prestation des services ;
- l'acquisition d'une technologie intermédiaire moins coûteuse.

C. QUELQUES MESURES IMMÉDIATES : CONVOQUER D'URGENCE LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION

1. Les programmes

La création ou la réanimation d'un Centre d'Elaboration des Programmes. Le corps des inspecteurs devra tenir compte, selon un calendrier précis, de trois éléments du programme :

Le programme prévu (le contenu du programme d'enseignement ou la liste des objectifs pédagogiques) ; le programme appliqué (ce que le maître enseigne dans la pratique) ; le programme accompli (ce que les enfants apprennent réellement).

Le Centre d'Elaboration des Programmes veillera aussi à l'étude comparée des programmes des pays étrangers et à lier de près l'évolution des programmes à celle de la société. La priorité sera accordée aux programmes scientifique et technique.

2. Les enseignants

Les conditions de travail : la revalorisation des salaires, tout en veillant aux équilibres fondamentaux d'une économie en pleine restauration et de revoir aussi les statuts qui régissent leur travail.

Cette mesure est destinée à revaloriser l'image de l'enseignant et à leur redonner cet enthousiasme perdu : créer un cadre juridique et des facilités bancaires pour encourager la création des coopératives, d'un centre d'assurance maladie et d'une caisse d'épargne.

La formation des maîtres : veiller à ce que progressivement le niveau des enseignants soit post-secondaire (ISP et IST). L'organisation systématique des stages des maîtres doit assurer une formation pédagogique efficace.

3. Les installations éducatives et les matériels didactiques

La remise en état des écoles existantes et la construction de nouvelles écoles ; ce qui suppose la mise en place des équipements (tableaux noirs, bureaux, matériels pour les expériences scientifiques et à long terme des équipements audio-visuels), les installations sanitaires, l'alimentation en eau potable, l'éclairage, la ventilation et les équipements des salles de classe.

La gestion des écoles implique la formation des chefs d'établissements mais aussi la motivation des enseignants, l'organisation de l'emploi du temps, l'allocation et l'obtention des ressources financières. Les enseignants doivent créer un cadre de travail et de consultation avec les parents afin que l'école devienne une force positive et bien intégrée au sein de la communauté. Le contrôle citoyen des comités de gestion des écoles s'impose.

L'achat et la production des manuels scolaires.

L'instauration des bibliothèques et des centres de documentation et d'information. Veiller à la formation des bibliothécaires (post-secondaire).

4. Le réaménagement du temps scolaire

Pour réussir la formation d'un élève, il faut inclure dans son capital un volume temporaire indispensable à toute acquisition des connaissances. C'est la distribution réfléchie de ce temps qui explique l'aménagement du cursus, de l'année scolaire et des horaires quotidiens. Il est nécessairement lié au volume du savoir dispensé et à la croissance de l'enfant.

On considère que ce temps scolaire est organisé en tenant compte de l'histoire, de la culture, des saisons dans chaque pays du monde. Cependant, le système actuel, servi par l'habitude, identique en Europe et en Afrique (début septembre et fin juin ou juillet) ne doit pas faire oublier son caractère extraverti, son origine imposée et son fonctionnement, parfois, incompatible avec les traditions du pays. L'Etat, formateur, ne

doit pas éluder l'épineux problème d'absentéisme scolaire qui tire aussi sa source de cette équivocité culturelle.

La coïncidence du temps scolaire avec les cultures congolaises n'empêche pas l'attention qui doit être portée aux expériences pédagogiques menées dans d'autres pays. On doit passer de l'uniformité à un aménagement réfléchi du temps scolaire.

5. La création d'une ou des unités de contrôle

L'école rénovée ne pourra fonctionner que dans un espace politique décentralisé où les initiatives des hommes comptent plus que le diktat d'une administration tentaculaire et inefficace. Mais à tous les niveaux et pendant de courtes périodes, des évaluations s'avèrent indispensables pour le bon fonctionnement de tout le système. Les contrôles seront réalisés par corps d'inspection : le corps de contrôleurs des installations éducatives ; le corps de contrôleurs administratifs et financiers, travaillant en collaboration étroite avec le Ministère des Finances, le corps des inspecteurs pédagogiques.

D. LE FINANCEMENT DE L'ECOLE CONGOLAISE

Lors de l'organisation du grand atelier consacré à l'Ecole lors de la Conférence Nationale, on pourra examiner des financements innovants mais qui ne pourront être que des compléments à la mobilisation des recettes publiques par les régies financières.

Nous renvoyons ici le lecteur aux recommandations faites par l'ODEP dans ses différents rapports pour l'amélioration de la gouvernance budgétaire actuellement assise sur des nombreuses faiblesses (voir le rapport de l'ODEP du 4 janvier 2021 sur le contrôle citoyen de l'exécution du budget global et des dépenses publiques propauvres pour la période de 2017-2019, pages 69-71).

Une contribution du Mouvement National pour la 2^{ème} indépendance du Congo

Jean-Claude KATENDE
Président de l'ASADHO

Florimond MUTEBA TSHITENGE
Président du Conseil d'Administration de l'ODEP